



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**.

PRÉSENTS

Date de la convocation :
30 avril 2024

NICLOUX Didier ■ **DI BARTOLOMÉO** Roland ■ **GRÉGORIS** Emmanuel ■
GROSJEAN Nadine ■ **KAIZER** Didier ■ **LANGMAR** Déborah ■ **MARIAGE** Sébastien ■ **NOWAK** Alain ■ **RENOIR** Isabelle ■ **SALVUCCI** Stéphanie ■ **VARNIER** Jean-Charles.

Date d'affichage :
30 avril 2024

ABSENTS

Nombre de conseillers
élus : **15**
Nombre de conseillers en
fonction : **14**
Nombre de conseillers
présents : **12**

DEUWEL Audrey (procuration à Nadine Grosjean) ■ **BASTIEN** Laure (procuration à Déborah Langmar)

ORDRE DU JOUR

Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Contribution SIVU Police intercommunale
Rapporteur : Monsieur le Maire
3. Presbytère 2^e phase : demande de subvention
Rapporteur : Monsieur le Maire
4. Culture : spectacle Georges Méliès
Rapporteur : Monsieur Alain Nowak
5. Divers

Secrétaire de séance :
Stéphanie SALVUCCI

Communications

Néant.

N° 2024-26 – Approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2024

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

N° 2024-27 – Contribution SIVU Police intercommunale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n°2023-45 en date du 27 octobre 2023, le conseil municipal a accepté l'adhésion de la commune de Kanfen au nouveau syndicat de police intercommunale créé pour assurer l'exécution des décisions que les maires prennent au titre de leurs pouvoirs de police.

Le SIVU Police Intercommunale a formulé un 1^{er} appel à contribution pour ses dépenses de fonctionnement au titre de l'année 2024.

Cet acompte de fonctionnement pour l'année 2024 s'élève à 6 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** le versement de cet acompte pour un montant de 6 000 € sur le budget 2024 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

N° 2024-28 – Presbytère 2^e phase : demande de subvention

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 17 mai 2021, le conseil municipal a engagé des travaux relatifs à la rénovation thermique du bâtiment comprenant l'isolation, la réfection de la toiture et le changement de mode de chauffage. Cet ensemble de travaux constitue la première phase des travaux et a obtenu des subventions de l'État et du Département de la Moselle.

Une consultation a été lancée pour les travaux de la 2^e phase qui comprennent les lots électricité, sanitaire, plâtrerie, menuiseries intérieures, chape/carrelage, revêtement de sol et peinture.

Ces travaux sont estimés par le maître d'œuvre à 200 000,00 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le lancement de la 2^e phase des travaux « Aménagements intérieurs » et de solliciter les partenaires financiers habituels pour soutenir la commune dans ce programme de réhabilitation de l'ancien presbytère, à savoir l'État au titre de la DETR et le Département de la Moselle dans le cadre de son programme *Ambition Moselle*.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Montant H.T. : 200 000 € Montant TTC : 240 000 €	%	Montant H.T.	TVA	Montant TTC
Subventions	Total	110 000,00 €		
État	30 %	60 000,00 €		
Département de la Moselle	25 %	50 000,00 €		
Commune	45 %	90 000,00 €	40 000,00 €	130 000,00 €
	1	200 000,00 €	40 000,00 €	240 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** la 2^e phase des travaux de rénovation de l'ancien presbytère ;
- **de solliciter** pour cette deuxième phase de réhabilitation des subventions auxquelles la commune pourrait prétendre auprès de l'État au titre de la DETR et du Département de la Moselle dans le cadre de son programme *Ambition Moselle* ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

N° 2024-29 – Culture : spectacle Georges Méliès

Rapporteur : Monsieur Alain Nowak

Dans le cadre de son programme culturel 2023/2024, la commune organise différentes manifestations gratuites ou payantes.

Le samedi 6 avril 2024, l'association "La Rouille", producteur du spectacle, a présenté à l'espace socioculturel de Kanfen le spectacle « *Comment voyager sur la lune en suçant des bonbons* » moyennant un cachet de 700 € couvrant la cession de droits d'exploitation du dit spectacle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

- **de verser** à l'association "La Rouille" le montant du cachet fixé à 700 € correspondant à la cession de droits d'exploitation ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en rapport à cette opération.

Divers

Néant

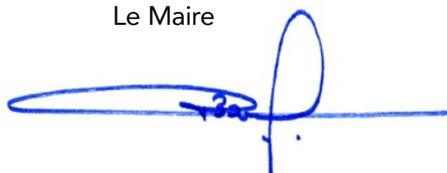
Aucune autre observation n'étant formulée, la séance est levée à 20 h 40.

La secrétaire



Stéphanie SALVUCCI

Le Maire



Denis BAUR